

Non, Monsieur le ministre, ce n'est pas ça la Laïcité

La Laïcité, c'est le strict respect de la loi de 1905 !

Au prétexte de promouvoir la laïcité dans les établissements scolaires, le ministre vient de lancer une campagne de communication. Il a fait appel à une agence pour déployer des panneaux publicitaires et des affichages dans les établissements. Ces affiches entretiennent une profonde confusion, voire un contresens, sur ce qu'est la Laïcité.

On peut y lire : « Permettre à Milhan et Aliyah de rire des mêmes histoires. C'est ça la laïcité », « Tout faire pour que Imrane, Axelle et Ismail pensent par eux-mêmes. C'est ça la laïcité », ou encore « Permettre à Sacha et Neissa d'être dans le même bain. C'est ça la laïcité. » Les photographies et le choix des patronymes jouent avec l'implicite, des représentations, laissant entendre que la laïcité pourrait être mise en danger par une catégorie de la population.

Ce n'est pas ça la Laïcité. Les affiches du ministre en ignorent même les fondements : la neutralité de l'État issue de la loi de 1905, la liberté de conscience, et l'égalité de tous devant la loi sans distinction de religion ou de conviction.

Le rôle de l'École publique et laïque n'est pas d'assigner les élèves à leur identité réelle ou supposée. Sa mission première est de permettre l'instruction de tous.

Après la mise en place d'un conseil des « sages » composé de personnalités de diverses sensibilités philosophiques et religieuses, après les équipes « Valeurs de la République », après les propos du ministre sur « l'islamo-gauchisme » dans les Universités, après le SNU, difficile de croire que cette campagne relève d'une méconnaissance de la part du gouvernement. Elle s'inscrit dans un dévoiement de la Laïcité à des fins politiques, dans la continuité de la Loi sur le séparatisme.

Elle confirme toutes nos craintes quant au plan de formation « aux valeurs de la République » que le ministre veut imposer aux personnels de l'Éducation nationale dès cette année.

La FNEC FP-FO s'opposera à toute remise du statut de fonctionnaire, au nom d'une normalisation prétendument laïque. Elle veillera au strict respect de la liberté pédagogique : les personnels ne sont pas les relais de la propagande gouvernementale.

La FNEC FP-FO rappelle que l'État doit être le premier garant de l'application du principe de Laïcité et de neutralité. Cela implique par exemple de donner tous les fonds publics à la seule École publique et d'abroger toutes les lois anti-laïques, des lois Debré jusqu'à la loi « pour une École de la confiance » qui renforce encore le financement public aux écoles maternelles privées¹.

Montreuil le 31 août 2021

¹ Pour rappel : 7 766 203 421 € ont été accordés sur le budget de la Nation pour le financement de l'enseignement privé 1er et 2nd degrés, au titre des dépenses de personnels, de fonctionnement et d'intervention (591 779 446 € de plus qu'en 2015)